



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

La Ministre déléguée auprès du
Premier ministre, chargée
des Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 décembre 2024

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

SCL : PET 3417 - 769 / ak

Objet : Pétition n° 3417 - Urlaub für pflegebedürftige Angehörige.

Monsieur le Président,

En guise de réponse à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 20 novembre 2024, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre du Travail à l'égard de la pétition n° 3417 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

(s.) Elisabeth Margue



Prise de position du Ministre du Travail par rapport à la pétition N°3417 du 23 octobre 2024 de Madame Stephanie GEYER concernant « Urlaub für pflegebedürftige Angehörige »

Das Arbeitsministerium weist in diesem Kontext darauf hin, dass das aktuelle Koalitionsabkommen 2023-2028 der Regierung des Großherzogtums Luxemburg in der Tat eine Überarbeitung der gesetzlichen Bestimmungen im Rahmen des Urlaubs für Hilfspersonen (*fr. Congé d'aidant*) vorsieht:

« Le Gouvernement entend élargir ce droit actuellement limité aux personnes vivant sous le même toit, sous certaines conditions, à des proches vivant sous un autre toit mais qui ont été désignées comme personnes aidantes par les individus concernés. »

Luxembourg, le 10 décembre 2024

Georges MISCHO
Ministre du Travail